

REUNION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, PLATHEY, LATRY, MERCIER, SEEDOYAL, TEYCHENEY
Messieurs BEAUTRET, FREMONT, GUEGAN, PAUL, ROUGE,
SIMAKU, THOMAS

Excusés : Madame MONTAGUT donne pouvoir à Nathalie LATRY
Monsieur PELLEGRIN donne pouvoir à Brigitte PLATHEY

Absents :

Denis THOMAS est nommé secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h50

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du quinze mars 2021, Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°22/21 - Vote des taux des impôts directs locaux 2021

En 2020, la taxe foncière sur propriété bâtie était de 10,83% pour la commune et de 17,46% pour le département : ces deux taxes sont regroupées à compter de 2021.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe foncière (commune et département) sur le bâti de 0.5 point ce qui porterait le taux global de 28,29% à 28,79%. Et propose au Conseil Municipal le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI à 28.79%
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BÂTI à 26,98%

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la proposition de Madame le Maire

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 1 Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°23/21 - Vote du Budget primitif 2021 « Commune »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Commune » 2021, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 222 404.03 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 355 804.59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget 2021 de la « Commune ».

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°24/21 - Vote du Budget primitif 2021 « Assainissement »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2021, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 304 484.44 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 881 540.91€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Assainissement » 2021.

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°25/21 - Vote du Budget primitif 2021 « Transport scolaire »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2021, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 49 049.67 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 10 643.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Transport Scolaire » 2021.

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION N°26/21 - Vote des Subventions 2021 aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- Association Société Archéologique et Historique Créonnais : 110€
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 250 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Salleboeuf : 110 €
- Association du Judo Club de Créon : 100 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 200 €
- FNACA du Canton de Créon : 100 €
- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 110 €
- Les Clowns Stéthoscopes : 100 €
- Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal SUKHALI : 110€
- Association de la section des jeunes Sapeurs Pompiers de Créon-Targon : 150€
- Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux : 110€
- Association Communale de Chasses Agréés : 300€
- Association Secours Populaire : 100€
- Association Téléthon : 100€

Le montant total des subventions votées pour 2021 s'élève à 1950 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'ADOPTER, les propositions de subventions allouées aux associations tels que présentées ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Château SEGUIN souhaiterait acquérir un chemin rural situé au milieu de leur parcelle plantée en vigne. Un tour de table est effectué pour que chacun se prononce afin d'apporter une réponse au représentant du Château SEGUIN.

A l'unanimité du conseil, il a été décidé de céder cette parcelle au Château SEGUIN : MR GUEGAN et PAUL se proposent de rencontrer le responsable du Château SEGUIN.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société SIGNATURE PRODUCTION est disposée à déposer le permis d'aménager sur le terrain en face du cimetière. Le projet permettra d'accueillir l'école PAËDEIA actuellement implantée à TRESSES, la création d'une crèche ainsi que la création de 6 lots à bâtir. Les personnes de SIGNATURE PRODUCTION demandent aux élus de se prononcer sur le choix du nom du futur lotissement, « Le Vallon des Vignes »

A l'unanimité du conseil, il a été décidé d'accepter le nom proposé « Le Vallon des Vignes »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40